

Madame, Monsieur

A la suite de ses enquêtes menées en 2012, en 2017, en 2019, l'UFC-Que Choisir n'a pas cessé d'alerter les pouvoirs publics sur le difficile accès aux soins des usagers de la santé.

Les enquêtes réalisées début 2022, par l'UFC-Que Choisir de la Sarthe et l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux - ACCDM de la Sarthe, montrent que l'accès aux soins est désormais non seulement impossible auprès des ophtalmos et des gynécos, comme cela avait déjà été dénoncé dans de précédentes enquêtes, mais qu'il est également impossible auprès des dentistes et des généralistes. En effet, dans 9 cas sur 10, il est impossible d'avoir un rendez-vous auprès de ces praticiens pour un nouveau patient.

Les mesures incitatives couteuses ont montré leur inefficacité. La suppression du numéris clausus ne produira ses effets que dans dix ou quinze ans. Les sarthois ne pourront supporter, pendant tout ce temps, d'être laissés pour compte par les pouvoirs publics alors que tous cotisent.

L'UFC-Que Choisir de la Sarthe et l'ACCDM de la Sarthe estiment que les parlementaires successifs n'ont pas joué leur rôle. Ils ont leur part de responsabilité dans la situation catastrophique de notre système de santé. Des occasions de faire bouger les lignes leurs ont pourtant été offertes : propositions de loi et amendements permettant de rétablir un droit constitutionnel et égalitaire à la santé systématiquement rejetées.

Pour l'UFC-Que Choisir de la Sarthe et l'ACCDM de la Sarthe, il est urgent de mettre fin au dogme de la liberté totale d'installation des médecins qui doit s'arrêter là où commence le droit des usagers à se soigner.

Vous êtes candidat(te) à un mandat de député(e). Vous sollicitez les suffrages des usagers du système de santé. Nous vous demandons une réponse avant le 3 juin.

Nous porterons vos engagements ou absence d'engagements à la connaissance des citoyens sarthois, avant le premier tour des élections législatives.

Je m'engage à porter ou soutenir des propositions de loi visant à réguler l'installation des médecins sur le territoire pour faire reculer la fracture sanitaire.

Vous pouvez compléter en précisant les mesures concrètes que vous seriez prêt à porter ou soutenir pour faire aboutir cet engagement.

Obligation d'exercer pendant une période transitoire en zone sous dotée à la fin de ses études pour un jeune médecin *ou/et/ négocier 20% du temps alloué à 1 zone sous dotée*

Maillage territorial des médecins, comme c'est le cas pour les pharmaciens, et d'autres professions médicales

Aucune nouvelle installation conventionnée en zone sur dotée

Arrêt des remplacements de départs en retraite en zones sur-dotées

Limiter la durée de remplacement des médecins pour empêcher des remplacements à vie

maillage territorial à l'échelle d'une intercommunalité pour les pharmaciens

Vos autres propositions :

Réguler les aides à l'installation en fonction d'aides attribuées par les Communes de Communes ou communes.
Augmenter et développer la formation de I.P.A (infirmiers en soins avancés) afin de soulager les médecins en place

Monsieur (Madame) *Labrette / MENAGON Béatrice*

Candidat(e) circonscription *1 / 72*

Date *27/05/2022*

signature

[Signature]